

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Lieu du séjour

Espace Saint EX  
Foyer des Jeunes Travailleurs et Centre International de Séjour  
Rue Saint Exupéry – BP 123  
71404 AUTUN Cedex – FRANCE  
Site internet : <https://www.espacesaintex.org/>

## Contact

En cas d'urgence, il est possible de contacter Mme GARCIA : 06 75 36 73 54.

## Des nouvelles quotidiennes

Chaque soir, un petit résumé de la journée sera mis en ligne sur le site internet du collège : <https://collegeraouldufy-lyon.blogs.laclass.com/>

## Séjour « déconnecté »

Durant une sortie scolaire, le règlement intérieur du collège s'applique : **l'utilisation des téléphones portables sera interdite**. Seule une utilisation pour contacter les familles sera autorisée chaque jour entre 18h30 et 19h00.

Toutefois, **nous préconisons de ne pas apporter de téléphone portable** afin de passer un séjour « déconnecté ». Aujourd'hui, un·e adolescent·e de 13 ans passe en moyenne 6,71 heures par jour devant un écran, soit plus de 102 jours par an ou 28 % de son temps de vie. Profitons de ce voyage scolaire pour vivre pleinement les expériences de la réalité physique. Remplaçons le temps solitaire en ligne par du temps commun : cela rend plus heureux !

## Appareils photos et lecteurs MP3

Les élèves peuvent emmener un appareil photo s'ils souhaitent prendre des photos et un lecteur MP3 pour le trajet en car. Toutefois, nous vous déconseillons de mettre dans les bagages de votre enfant des objets de valeur. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## Santé

Nous ne pouvons administrer de médicament à un élève sans ordonnance. Vous pouvez toutefois prévoir une trousse « d'urgence » avec paracétamol, pastilles pour la gorge...

En cas d'accident ou de maladie, les enseignant·e·s prendront les mesures nécessaires en se rendant dans un centre médical ou hospitalier et vous contacteront immédiatement.

## Discipline

Nous attendons des élèves une attitude courtoise envers autrui et respectueuse des règles, des lieux et des personnes. En cas de non-respect des règles, des sanctions pourront être prises par l'établissement et/ou par les enseignant·e·s.

Le règlement intérieur du collège s'applique également en sortie et en voyage scolaire.

## Travail scolaire

Tout au long du voyage, les élèves devront compléter un livret comprenant différentes activités en fonction du programme. Concernant les cours au collège, les élèves auront la possibilité de rattraper les cours manqués (distribution de photocopies et/ou cours envoyés sur pronote).